



DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE CAUMONT

ARRETE DE VOIRIE N° 20-2023

Création d'un branchement d'eau potable ancienne route d'Honfleur (au niveau du N°13)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAUMONT (Eure)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, et L 2213-1 ;

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation et de veiller à la sécurité des usagers ;

Considérant la demande de travaux de la SARC (société armoricaine de Canalisations) représentée par Mme Sophie Bertin, sis 1 avenue du Chêne Vert BP 85 323 à Le Rheu -35 653 cedex), pour le SERPN (maître d'œuvre)

ARRÊTE

ARTICLE 1 : la circulation sera déviée par la rue des relais et la route de La Londe pendant la durée des travaux qui pourront commencer le 22/05/2023 et jusqu'au 26/05/2023.

ARTICLE 2 : L'entreprise est chargée de la mise en place de la signalisation : route barrée et déviation.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies selon la loi en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Routot 27350
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours
- CCRS

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

A CAUMONT le 12 mai 2023
Le Maire,
Sylvain BONENFANT

